



N°5 – Année 2021

# LE COURRIER DU TRI

LA LETTRE D'INFORMATION DU SMETOM DE LA VALLÉE DU LOING

## ÉDITO



En cette période de crise sanitaire qui met le monde au ralenti, il a fallu assurer la continuité des services publics essentiels, tout en adaptant leurs activités. Je tiens une nouvelle fois à féliciter et à remercier l'ensemble du personnel et en particulier les agents de collecte, qui ont œuvré dans ce contexte difficile.

C'est avec fierté que j'ai été élue Présidente du SMETOM le 14 septembre 2020. De nombreux enjeux nous attendent dont je fais mes priorités pour ces 6 prochaines années : développement de nouveaux services de proximité (ressourcerie, enlèvement des encombrants à domicile, broyage des végétaux, adoption de poules, ...), amélioration des performances de collecte et de tri, accompagnement des professionnels dans la gestion de leurs déchets, accompagnement des collectivités adhérentes dans la gestion des déchets municipaux et lutte contre les dépôts sauvages ...

Tous ces sujets seront traités en concertation et en totale transparence avec les élus locaux et l'ensemble des partenaires, afin de répondre au mieux à vos besoins.

Autre priorité de ce mandat : un renforcement de la communication avec une entrée sur les réseaux sociaux et une présence accrue auprès du jeune public.

*Bonne lecture, prenez-soin de vous.*

**Valérie LACROUTE**

Présidente du SMETOM de la Vallée du Loing  
Maire de Nemours



**COLLECTE DES BACS JAUNES :**  
inversion des semaines **paires** et **impaires**  
pour assurer la continuité des collectes.

» Plus d'informations en page 3.



RETROUVEZ VOTRE CALENDRIER  
DE COLLECTE 2021 À L'INTÉRIEUR !

## SOMMAIRE

### COLLECTE

Collecte et COVID-19 • Fourniture des bacs • Calendrier 2021 : l'essentiel • Contrôles qualité

PAGES 2-3

### ZOOM SUR...

Les dépôts sauvages

PAGE 4

### ZÉRO DÉCHET

Le gaspillage alimentaire

PAGE 4

### DOSSIER

Vos élus

PAGE 5

### INFOS PRATIQUES

Déchèteries • Tri du mobilier usagé  
• Expérimentation • Tri des textiles  
• Réparation de vélos • Vente de composteurs en bois • Consignes de tri : en attendant 2022

PAGE 6-8

### AU PROGRAMME

Journées spéciales • Ateliers zéro-déchet • Zones de gratuité saisonnières

PAGE 8

**SMETOM**  
VALLÉE DU LOING

## COLLECTE ET COVID-19

### OÙ JETER LES MASQUES CHIRURGICAUX ?



Fabriqués en polypropylène (un dérivé du pétrole, comme tous les plastiques), les masques jetés dans la nature vont mettre plusieurs centaines d'années à se dégrader, et libérer des microparticules de plastiques dans les sols et les océans.

Vous avez peut-être lu ou entendu que les masques chirurgicaux étaient recyclables. Techniquement, c'est bien le cas, mais leur recyclage doit faire l'objet d'un tri spécifique. Or, si des initiatives émergent, aucune collecte n'est encore organisée à l'échelle nationale ni sur notre territoire.



**Il ne faut pas les jeter dans votre bac de tri.**  
En effet, les masques déposés dans les bacs jaunes traversent toute la chaîne de tri, risquant de contaminer les trieurs, avant de finir leur course dans la catégorie des "erreurs de tri".

La consigne est donc la suivante : jetez vos masques, mouchoirs et gants à usage unique dans votre sac poubelle.



Lorsque votre sac est plein, fermez-le solidement avant de le déposer dans votre bac ou dans le point d'apport volontaire. Vos déchets pourront ainsi être collectés et traités en toute sécurité.

### MERCI A TOU·TE·S

Lorsque les premières mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire ont été mises en place en mars 2020, vous avez été nombreuses et nombreux à exprimer votre soutien et votre reconnaissance aux équipages de collecte.



Soyez certain·e·s que tous vos messages et dessins de remerciements, de félicitations et d'encouragements ont été très appréciés durant ce premier confinement. ●

## FOURNITURE DES BACS

Les bacs sont fournis et livrés gratuitement, pour les particuliers comme pour les professionnels.



- Les **ordures ménagères résiduelles** doivent être mises en sacs, avant d'être déposées dans le bac à couvercle grenat.
- Les **papiers et emballages recyclables** sont à déposer en vrac (= sans sac) et non imbriqués dans le bac à couvercle jaune.
- Les **cartons des professionnels** doivent être vides et pliés avant d'être déposés dans le bac à couvercle marron.

### DEMANDER UN BAC

Par téléphone au **01.64.29.35.63** ou en remplissant directement un formulaire sur notre site internet **www.smetomvalleeduloing.fr**.

### VOLUMES STANDARDS POUR LES PARTICULIERS

#### Bac jaune

- 1 à 2 personnes : 120 litres
- 3 personnes : 180 litres
- 4 personnes : 240 litres
- 5 personnes et plus : 360 litres

» Les consignes évolueront en 2022, avec plus d'emballages à trier : n'hésitez pas à demander "une taille au-dessus" lors de votre réservation.

#### Bac grenat

- 1 à 2 personnes : 120 litres
- 3 à 4 personnes : 180 litres
- 5 personnes : 240 litres
- 6 personnes et plus : 360 litres

» Vous démarrez le compostage ?  
Le volume de vos ordures ménagères va diminuer d'environ 30%.

### INFORMATION AUX USAGERS

Les bacs cassés ou non conformes sont étiquetés au fil des tournées, selon un planning établi pour assurer un délai de livraison satisfaisant.

**Information collecte des déchets**

**Votre bac est abîmé** (couvercle cassé, cuve endommagée, roue manquante...) **ou non conforme.**

Contactez-nous pour une réparation ou un échange : c'est gratuit, et vous n'avez pas besoin de vous déplacer.

SMETOM de la Vallée du Loing  
13 rue des étangs, ZA du Port  
77480 Saint-Pierre-les-Nemours

**Tél. : 01 64 29 35 63**  
ou [www.smetomvalleeduloing.fr](http://www.smetomvalleeduloing.fr)  
» formulaire «demande de bac(s)»

### QUAND DOIS-JE SORTIR MON BAC ?

La veille au soir du jour de collecte, à partir de 19h.

Attention aux bacs sortis le matin même : si le camion ne passe pas à l'heure habituelle, votre bac risque de ne pas être vidé. ●

# CALENDRIER 2021 : L'ESSENTIEL

## TRI SÉLECTIF : INVERSION DES SEMAINES PAIRES ET IMPAIRES

La collecte des bacs jaunes est maintenue au rythme habituel = 1 fois tous les 15 jours. Mais la succession de deux semaines impaires (semaine 53 et semaine 1) entre 2020 et 2021 va entraîner un changement dans vos habitudes à compter du 4 janvier 2021.



Vous étiez collecté en semaine paire en 2020 ? Vous serez dorénavant collecté en semaine impaire. Et inversement!

En cas de doute, vous trouverez toutes les dates de collecte dans le calendrier joint à ce document et sur notre site internet.

## COLLECTE DES SAPINS



Déposez votre sapin naturel dans un point de collecte mis en place sur votre commune, du samedi 26 décembre 2020 au lundi 18 janvier 2021. Il sera transformé en compost s'il a bien été débarrassé de tout élément non naturel (sac plastique, décorations...)

Les déchèteries acceptent également tous les sapins, qui iront dans des bennes différentes selon qu'il s'agisse d'un sapin naturel floqué ou non, ou d'un sapin artificiel.

## JOURS FÉRIÉS



**ATTENTION, pas de collecte le vendredi 25 décembre 2020 et le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

Les collectes sont reportées au samedi 26 décembre 2020 et au samedi 2 janvier 2021.

Les collectes auront lieu normalement les autres jours fériés de l'année 2021 : lundi 5 avril, jeudi 13 mai, lundi 24 mai, mercredi 14 juillet, lundi 1<sup>er</sup> novembre et jeudi 11 novembre.

## HORAIRES DE COLLECTE

Les collectes démarrent à 6h, sauf en période de canicule (4h). Les horaires de collecte peuvent varier ponctuellement d'une tournée sur l'autre. Par-exemple, si des travaux dans une rue imposent un passage avant 8h, l'ensemble du circuit de collecte peut être impacté. Autres motifs : conditions météorologiques, contrôle qualité, panne ... ●

# CONTRÔLES QUALITÉ

## CONTRÔLES SYSTÉMATIQUES

Les ripeurs procèdent à un contrôle visuel du contenu de votre bac avant de le vider. En cas de non-conformité évidente, ils apposent une étiquette de refus.



## CONTRÔLES ALÉATOIRES

En parallèle, votre bac jaune peut être contrôlé entièrement avant le passage du camion. Vous recevrez alors une information personnalisée, pour identifier les erreurs de tri sur du concret : les déchets produits à votre domicile.

La majorité des usagers (66%) se voit attribuer une étiquette orange : il s'agit souvent de trieurs motivés mais qui manquent d'informations. L'étiquette est là pour ça : vos erreurs sont entourées au verso, et nous restons à votre écoute pour toute question complémentaire. Si vous avez une étiquette orange, votre bac sera vidé : ne le rentrez pas avant le passage du camion de collecte.

Si vous avez une étiquette rouge, votre bac ne sera pas vidé en l'état. Il faudra refaire un tri avant la prochaine collecte. Exemple de refus : bac rempli d'encombrants, d'ordures ménagères, présence de verre, de couches-culottes, de nourriture, de masques ou de gants ...

En 2019, 2 101 foyers (soit 21%) ont reçu les félicitations. Quel sera le bilan 2020 ?



# I LES DEPÔTS SAUVAGES

**La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit de renforcer les sanctions.** Du fait de l'impact sur l'environnement et la qualité de vie, tout dépôt de déchets au sol est sanctionnable à plusieurs niveaux, jusqu'au délit pénal. C'est valable pour un congélateur jeté en forêt, des mégots ou des masques jetés sur le trottoir, des encombrants laissés au pied d'une borne, des sacs sortis sans tenir compte des jours de collecte...

PROCÉDURE (code pénal et code de l'environnement)	A CE JOUR	A VENIR
INFRACTION Dépôt contraire au règlement de collecte (non-respect des jours de collecte, erreur de tri*...)	Amende forfaitaire (35 €) ou Contravention de 2 <sup>ème</sup> classe (max 150 €)	Amende forfaitaire (68 €) ou Contravention de 3 <sup>ème</sup> classe (max 450 €), sauf pour l'erreur de tri
INFRACTION Dépôt sauvage sur la voie publique ou sur un lieu privé	Amende forfaitaire (68 €) ou Contravention de 3 <sup>ème</sup> classe (max 450 €)	Amende forfaitaire (135 €) ou Contravention de 4 <sup>ème</sup> classe (max 750 €)
INFRACTION Dépôts en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements prévus à cet effet, de déchets à l'aide d'un véhicule	Contravention de 5 <sup>ème</sup> classe et confiscation du véhicule (1500 € ou 7500 € pour une personne morale)	Confiscation du véhicule possible immédiatement
DELIT Méconnaissance par les personnes morales de certaines dispositions du code de l'environne- ment notamment dépôts de déchets	Deux ans d'emprisonnement et 75 000 € (pour les personnes morales)	Confiscation du véhicule, confiscation ordonnée par le procureur (immobilisation ou mise en fourrière) / création d'une amende forfaitaire délictuelle de 1 500 € max

A ces sanctions pénales peuvent s'ajouter des mesures administratives (consignation, travaux d'office, amende administrative ...)

\*Sur le territoire du SMETOM, aucune amende n'est appliquée en cas d'erreurs de tri.

## ZÉRO DÉCHET

# I LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque français jette en moyenne 30 kg d'aliments consommables par an, dont 7 kg encore emballés. Soit 100 euros par personne.

### APPLIS ANTI-GASPI

- Sauvez les invendus des commerçants locaux et faites-vous plaisir à petits prix avec **Too Good To Go**. Le principe : réservez un panier mystère dans le stock proposé, payez-le en ligne et passez le récupérer à la fermeture. N'oubliez pas votre sac et votre contenant pour limiter les déchets. Vous trouverez également sur le blog plein de conseils, recettes et astuces anti-gaspi.
- En panne d'inspiration pour accommoder vos restes ? **Frigo Magic** vous aide à trouver une recette simple et rapide, en fonction du contenu de votre frigo et de vos placards.
- » Plus d'applis anti-gaspi sur le site [agirpouurlatransition.ademe.fr](http://agirpouurlatransition.ademe.fr)

### LES DATES DE PÉREMPTION

**DDM**  
**Date de Durabilité Minimale**  
A consommer de préférence avant ...  
Après cette date,  
le produit **n'est pas périmé.**

L'ancien terme utilisé était la DLUO, Date Limite d'Utilisation Optimale. L'appellation a été modifiée en 2015 pour lutter contre le gaspillage alimentaire : en effet, le mot "limite" prêtait à confusion, puisque cette limite n'en est pas vraiment une. DLUO ou DDM, **l'aliment reste consommable** une fois la date dépassée. Il aura au pire perdu de ses qualités gustatives et nutritionnelles (arôme, consistance, vitamines .....), mais ne mérite pas pour autant de finir à la poubelle. Cette règle est valable tant que l'emballage n'a pas été altéré. Une fois ouvert, c'est une autre affaire.

**DLC**  
**Date Limite de Consommation**  
A consommer jusqu'au  
Après cette date, le produit  
**est périmé et non consommable.**

Cette limite doit être respectée. Elle est apposée sur des denrées périssables, pouvant présenter un risque pour la santé. Attention, cette limite n'est garantie que si les produits ont été bien conservés (respect de la chaîne du froid en particulier).



Cette soupe n'est pas périmée. Elle peut être mangée. Elle peut être vendue.

Pas convaincu-e ? Faites confiance à vos sens : sentez, goûtez...

# VOS ÉLUS

Le nouvel exécutif du SMETOM de la Vallée du Loing a été élu lors du comité syndical du lundi 14 septembre 2020. Il est composé de 58 délégués titulaires (2 par commune) et autant de suppléants.

**Présidente** : Valérie LACROUTE

**1<sup>er</sup> Vice-Président** : Xavier ROBIN

**2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Gérard BALLAND

**Membres du bureau** : Bernard COZIC, Gérard GENEVIÈVE, David GIBOUTET, Rose-Marie LIONNET, Pascal POMMIER



De gauche à droite : Gérard GENEVIÈVE, Xavier ROBIN, David GIBOUTET, Valérie LACROUTE, Gérard BALLAND, Pascal POMMIER, Rose-Marie LIONNET, Bernard COZIC.

## DÉLÉGUÉS TITULAIRES

CC GÂTINAIS VAL-DE- LOING	<b>AUFFERVILLE</b> BONNICHON Christian GARNIER Patrice	<b>BOUGLIGNY</b> BILLARD Vincent LIONNET Rose-Marie	<b>BRANSLÉS</b> BAUWENS Michel RIBOULET-OWCA Ursula	<b>CHARENTREUX</b> LUCY Alice SIMONNOT Claudie	<b>CHÂTEAU-LANDON</b> RODRIGUEZ Alain STITI Sylvie	<b>CHENOY</b> GANDRILLE Yves HOARAU Pascal
	<b>EGREVILLE</b> LAURENT Nathalie POMMIER Pascal	<b>LA MADELEINE- SUR-LOING</b> THILLOU Guy ROQUES Gilles	<b>MAISONCELLES- EN-GATINAIS</b> BAILAY Max-André GARLAND Maurice	<b>MONDREVILLE</b> VES Sabine RENAUD Michel	<b>POLIGNY</b> GENEVIÈVE Gérard GUERPILLON Evelyne	<b>SOUPPES- SUR-LOING</b> BAUDON Marie-Laure MONOD Pierre
CC DU PAYS DE NEMOURS	<b>BAGNEAUX- SUR-LOING</b> FROT Dimitri JAMET Claude	<b>CHEVRAINVILLIERS</b> CARPENTIER Franck LEPAGE Danièle	<b>DARVAULT</b> BRY Cyril JEULIN Fabrice	<b>FAY-LES- NEMOURS</b> BRUN Gérard HELIOT-GUINDRE Marie-Hélène	<b>GREZ SUR LOING</b> CORNAIRE Thomas JOLY Aude	<b>GUERCHEVILLE</b> AUGÉ Gilles FALCO Rosa Anna
	<b>MONCOURT- FROMNVILLE</b> GIBOUTET David MORLAT Alain	<b>NEMOURS</b> COZIC Bernard LACROUTE Valérie	<b>ORMESSON</b> BEAUJOIS Eric DARVILLE Éric	<b>ST-PIERRE-LÈS- NEMOURS</b> DUMAY Jean Claude OULOUCHE Azouz	<b>VILLIERS- SOUS-GREZ</b> LEPAISANT Laëticia LOIR Yves	
CC MORET SEINE & LOING	<b>LA GENEVRAYE</b> AUDO Benoît EGELS Aurore	<b>NANTEAU- SUR-LUNAIN</b> DECMANN Fabrice ROBIN Xavier	<b>NONVILLE</b> BALLAND Gérard STIER Loïc	<b>PALEY</b> BAYET Patrick COCHIN Michel	<b>REMAUVILLE</b> BOUVARD Léone FROT Frédéric	<b>TREUZY-LEVELAY</b> AUBOURG Dominique CANAULT Henry

ⓘ Le service public de gestion des déchets est toujours assuré par le SMETOM sur les communes d'Achères-la-Forêt, La Chapelle-la-Reine, Recloses et Ury. La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau n'est pas adhérente au SMETOM, de fait ces 4 communes ne sont pas représentées dans l'assemblée délibérante.

# I DÉCHÈTERIES

**Saint-Pierre-lès-Nemours | 01 64 28 16 44**

Lundi à samedi : 9h-12h/14h-18h

Dimanche : 9h-13h

**Chaintreaux | 01 64 28 81 23**

Mardi, jeudi, samedi : 9h-12h/14h-18h

Dimanche : 9h-13h

Fermée lundi, mercredi, vendredi.

**La Chapelle-la-Reine | 01 60 74 76 89**

Lundi, mercredi, vendredi, samedi :

9h-12h/14h-18h – Dimanche : 9h-13h

Fermée mardi et jeudi

### PARTICULIERS

- ✓ Accès réservé aux usagers munis de leur **PASS DÉCHETS**
- ✓ Maximum **2m<sup>3</sup>** par catégorie de déchets et par semaine
- ✓ **Dérogation obligatoire** pour tout dépassement de volume
- ✓ **Dérogation obligatoire** pour tout véhicule professionnel

Dérogations soumises à conditions.

Demande à formuler au minimum 48h en amont

Conditions d'accès complètes dans le règlement intérieur à télécharger sur [www.smetomvalleeduloing.fr](http://www.smetomvalleeduloing.fr) ou à consulter sur place.

### PROFESSIONNELS

- ✓ Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours uniquement
- ✓ Accès réservé aux professionnels **sous convention**, munis de leur **PASS DÉCHETS**

Conditions d'accès complètes et tarifs à retrouver dans le règlement intérieur et la convention.

### JOURS FÉRIÉS

1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre : déchèteries fermées

Autres jours fériés : horaires du dimanche

### AMÉNAGEMENT DES HORAIRES

Pour des raisons de santé et sécurité du personnel de son prestataire de service, le SMETOM peut être amené à modifier les créneaux horaires d'ouverture lors de conditions météo extrêmes : canicule, neige...

### PLAN DES DÉCHÈTERIES

A télécharger sur notre site internet (plans avec liste détaillée des déchets acceptés)

Optimiser votre visite en déchèterie en préparant votre chargement suivant l'ordre des bennes : gain de temps et amélioration du tri assurés.

**RAPPEL** : la récupération est interdite en déchèterie. Pour tout projet lié à la réutilisation et au réemploi, contactez-nous.

# TRI DU MOBILIER USAGÉ



### NOUVEAU : LE TRI DES REMBOURRÉS

Dès 2021, vous pourrez trier vos couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas dans un contenant dédié, placé devant la benne meubles. Si ces articles sont encore en bon état, privilégiez le don.

**DONNEZ, REVENDEZ, RÉPAREZ, CUSOMISEZ ...** les meubles pouvant encore servir **OU DÉMONTÉZ, CASSEZ** vos meubles hors d'usage avant de les déposer en déchèterie. Ils seront acheminés dans des centres de tri où les matériaux sont séparés par flux (bois, matelas, ferraille, plastique...) pour être envoyés en recyclage et servir à fabriquer d'autres produits, ou être transformés sous forme d'énergie.



*Meuble cassé = plus facile à transporter et à mettre dans la benne = optimisation du remplissage et moins de camions sur les routes.*

**TOUS LES MEUBLES ET MATELAS** peuvent être déposés dans la benne Eco-Mobilier, quelle que soit la matière : salon de jardin en plastique, étagère en métal, lattes de sommier en bois, canapé en cuir, matelas en mousse... même s'ils sont sales.

### Le saviez-vous ?

- la mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo.
- les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.
- le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.

# I EXPÉRIMENTATION



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

Courant 2021, une benne "plâtre" va être installée en test sur la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours. Ce matériau est actuellement jeté dans les déchets ultimes pour être enfoui, alors qu'il est recyclable à l'infini.

## TRI DES TEXTILES



En partenariat avec les communes et Le Relais 10, de nouvelles bornes sont implantées afin d'améliorer le maillage sur le territoire du SMETOM.

## RÉPARATION DE VÉLOS

De septembre jusqu'à la Toussaint 2020, un stand « atelier réparation vélos » de **La Vie à Vélo-Nemours** a été présent les jours de beau temps le samedi matin sur le Marché de Nemours. Il le sera à nouveau au printemps 2021, conditions météorologiques le permettant.

Disposant désormais d'un local sur la commune (2 avenue Roux, à côté du gymnase), l'association va ouvrir dès que possible des ateliers d'auto-réparation vélos avec un accès à des pièces recyclées. Ces ateliers se dérouleront dans le respect des règles sanitaires du moment. Des vélos donnés peuvent être stockés.

Un aspect clé des ateliers est que les participants effectuent autant que possible eux-mêmes les réparations, en bénéficiant des conseils des experts réparateurs bénévoles. Outre le coût des pièces nouvelles, il est demandé aux participants de faire un don à l'association reflétant le travail fourni.

Plus d'informations sur la page facebook de l'association La Vie à Vélo - Nemours ou directement auprès des administrateurs :



- Agnès CHAPUIS  
06.64.64.59.90
- Laurent BRULEFERT  
07.67.77.44.36

### PARTENARIAT AVEC LE SMETOM

Une zone est réservée à la collecte des vélos, à l'entrée de la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours. Inutile d'aller jusqu'à la benne métaux : de précieuses ressources seraient alors perdues. La ferraille est certes recyclée, mais il est préférable de récupérer les pièces encore utilisables. C'est la règle des 3 R : réduire, réutiliser, recycler ou d'une variante plus complète, les 5 R : refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre (à la terre = composter).

Les vélos déposés en déchèterie sont ensuite redistribués en priorité à l'association, mais peuvent aussi être mis de côté pour d'autres projets locaux.

## VENTE DE COMPOSTEURS EN BOIS



MODÈLE 400 L  
25€

MODÈLE 600 L  
31€

**1 bioseau offert avec chaque composteur**

À réserver sur notre site internet et à récupérer lors d'une permanence. Besoin de conseils pour démarrer ? Tout vous sera expliqué le jour de la distribution.

### COMPOSTAGE PARTAGÉ / COMPOSTAGE AUTONOME

Vous avez un projet de compostage en pied d'immeuble, dans un quartier, dans un établissement scolaire ?

➔ Contactez le SMETOM pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé. ●

## CONSIGNES DE TRI : EN ATTENDANT 2022

L'extension des consignes de tri prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022 va simplifier votre geste de tri, avec la possibilité de jeter tous vos emballages en plastique dans le bac jaune.

**Mais pour cette année encore, il est important de trier uniquement les papiers et emballages acceptés au centre de tri.**



**Vides. Non imbriqués les uns dans les autres. et ... c'est tout !**



Merci pour votre geste

## AU PROGRAMME

### JOURNÉES SPÉCIALES

Compostage  
Broyage  
Paillage  
Jardinage

Distribution de compost, broyage de végétaux, formation au compostage, troc aux plantes ... **à suivre !**

Restez informé-e-s :  
[www.smetomvalleeduloing.fr](http://www.smetomvalleeduloing.fr)

### ATELIERS ZERO-DECHET

Vous avez voté l'année dernière pour vos thèmes préférés. La cuisine anti-gaspi est sortie en tête, suivie de très près par la fabrication de produits ménagers et de produits cosmétiques. Les ateliers n'ont pas pu avoir lieu mais leur report est bien prévu sur l'année 2021.

### ZONES DE GRATUITÉ SAISONNIÈRES

Dans le contexte sanitaire actuel, la zone de gratuité du mois de décembre 2020 est annulée.

Remise en place en 2021 de ces espaces de don et de récupération sur la déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours : outils de jardin au printemps, décorations de Noël à l'hiver ...

**Après avoir lu ce Courrier du tri, récupérez le calendrier puis direction le bac jaune !**

Le Courrier du Tri n°5 – SMETOM de la Vallée du Loing (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée du Loing)  
13 rue des Étangs, ZA du Port - 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours - Tél. : 01 64 29 35 63 - communication@smetomvalleeduloing.fr - www.smetomvalleeduloing.fr  
Directeur de la publication : Frédéric Martin / Rédaction : Aurore Chabin, Frédéric Martin

Impression : imprimerie Vaillot - 01 64 28 00 09 / Imprimé à 25 800 exemplaires sur papier Cyclus Offset 100% fibres recyclé certifié FSC®, Ecolabel Européen et l'Ange Bleu.